

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

Étaient présents : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Jérôme CAPPELLO, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sylvain JOUMIER, Sandrine JOURNE, Sophie KERVERN, Claire LANDRY, Catherine LANEN, Laurent MEULENYSER, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Madame le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Elle propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir : la proposition de 24 commissaires dont 12 seront amenés à siéger à la commission locale des impôts directs.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2020

Après correction et ajout d'un point omis, le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2020 est adopté.

2. Approbation du compte administratif de l'exercice 2019

Madame Marie GARCIA explique qu'il s'agit d'adopter le compte administratif 2019 de la commune, établi comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 335 489,81€
Recettes :	1 383 696,26€
Excédent 2018 :	138 146,66€
Résultat clôture 2019 :	166 353,11€

Section d'investissement :

Dépenses :	179 073,26€
Recettes :	425 061,77€
Déficit 2018 :	- 235 859,75€
Résultat clôture 2019 :	10 128,76€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Approbation du compte de gestion du trésorier Principal pour l'exercice 2019

Madame le maire explique qu'il s'agit d'approuver la conformité des écritures comptables du compte administratif (établi par la commune) avec le compte de gestion (établi par le Trésorier).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Approbation du compte de gestion de dissolution du CCAS du trésorier Principal pour l'exercice 2019.

Il s'agit d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier pour constater la dissolution du CCAS (effective depuis le 31 décembre 2018).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Approbation des 3 taxes locales pour l'exercice 2020

Il s'agit d'approuver l'augmentation des taux d'imposition communale de la taxe foncière, comme suit :

Taxe Foncière Bâti : **2.90** % (taux actuel) – **5%** (nouveau taux)

Taxe Foncière non Bâti : **20.18** % (taux actuel) – **22,28%** (nouveau taux)

Cette augmentation, de l'ordre d'une vingtaine d'euros par foyer et par an, abonde de 50 000€ la section de fonctionnement du budget primitif de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Affectation du résultat

Madame le maire propose l'affectation du résultat 2019 :

Résultat du CA 2019 : **166 353,11€**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

7. Vote du Budget Primitif de l'exercice 2020

Madame le maire présente le Budget Primitif 2020, établi comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 473 600,00 €

Recettes 1 473 600,00 €

Section d'investissement

Dépenses 858 051,00 €

Recettes 858 051,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

8. Subvention 2020 pour le budget Caisse des écoles

Madame Laurence VAUVERT propose l'attribution de subvention pour la Caisse des Ecoles, qui s'élève à **8 628,29€**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

9. Subvention 2020 pour les associations

Monsieur Didier BRILLANT présente la répartition des subventions des associations pour 2020, établie comme suit :

ASCA	150 €
ASCL	3 500 €
AAM	1 000 €

PARA SIEMPRE	2 000 €
UNC ANCIENS Combattants	1 000 €
ASPIA	1 000 €
PREVENTION Routière	150 €
SOCIETE HIPPIQUE Grignon	700 €
Association AERODROME	15 000 €
ENVIE D'AGIR	1 000 €
TOTAL	25 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

10. Indemnités 2019 pour le trésorier

Madame le maire explique qu'il convient de délibérer pour le versement de l'indemnité 2020 du Trésorier principal, calculé sur la réalisation budgétaire de l'année antérieure, établie à **619,42€ brut**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

11. Demande de subvention DETR, pour un TNI à l'école maternelle

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il convient de prendre une délibération pour présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2020 et autoriser Madame le maire à signer tout document nécessaire à l'opération.

Au vu du courrier de la préfecture du 10 février 2020, et des conditions d'obtention de la DETR en 2020 énoncés dans le Guide pratique DETR 2020, elle propose de prévoir le remplacement du tableau numérique interactif de l'école maternelle.

Le coût des travaux s'élève à 3 074,53 € H.T., soit 3 689,44 € T.T.C.

- Budget communal : 60% du montant H.T, soit 1 844,72 €
- DETR 2020 : 40% du montant H.T, soit 1 229,18 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

12. Tarifs de l'étude surveillée (pendant le covid-19)

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il convient de compléter la tarification de l'étude scolaire, en raison de la fermeture des établissements scolaires, liée au virus covid-19.

En effet, l'inscription est annuelle, en forfait 4 jours/semaine, ou en demi-forfait 2 jours fixes/semaine, sur planning.

Le tarif est calculé sur l'ensemble de l'année et annualisé sur les 10 mois de fonctionnement scolaire.

Afin d'adapter la facturation à la réalité de la fréquentation, il est proposé de créer un quart de forfait à partir de mars 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

13. Gratuité des transports scolaires pour les écoliers

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il convient de prendre une délibération pour la gratuité aux familles des transports scolaires des écoliers (navette Thiverval-Grignon-Folleville)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

14. Désignation des commissaires amenés à siéger à la commission locale des impôts directs (point ajouté).

Madame le maire explique qu'il convient de retirer la délibération n°2020-023, adoptée au dernier conseil et de délibérer de nouveau pour établir la liste de proposition de 24 personnes appelées à siéger qui permettra au Directeur départemental des finances publiques de désigner 12 commissaires amenés à siéger à la commission locale des impôts directs, comme suit :

Nadine GOHARD Présidente,

Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Jérôme CAPPELLO, Benoit CHAUSSE, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Catherine GEORGET, Matthieu JOLIVET, Sylvain JOUMIER, Sandrine JOURNE, Sophie KERVERN, Claire LANDRY, Catherine LANEN, Yves LEBOUTEILLER, Rémi LUCET, Laurent MEULENYSER, Patricia PICHAFFROY, Jason REGNIER, Daniel TILY, Dominique TRISTANT, Marie-Pierre TRUFFAULT, Bertrand VACHETTE, Laurence VAUVERT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

TOUR DE TABLE :

Madame le maire rappelle que la réunion du 18 juin concerne les différents projets d'urbanisme en cours sur la commune, ainsi qu'une information sur le conseil des jeunes.

Elle précise qu'un TGV est en cours d'élaboration par M. Laurent MEULENYSER et Mme Claire LANDRY.

Monsieur Bertrand VACHETTE demande que les comptes-rendus de CM soient relus, en vue de vérifier la prise en compte des questions diverses.

Madame Laurence VAUVERT annonce qu'il n'y aura pas de restauration scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire et qu'on attend de l'Education nationale l'annonce de la réouverture de la 4^{ième} classe à l'école de Grignon, pour accueillir les Moyenne et Grande section de maternelle.

Elle annonce également que la sortie des séniors sera organisée le vendredi 9 octobre, à Trouville.

Madame Claire LANDRY souhaite faire part du souhait de Monsieur Claude JOLIVET de trouver une personne ressource pour écrire l'histoire de l'eau du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

**PROCHAIN CONSEIL PREVU LE :
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020**